

DU 23 AU 27 JANVIER 2025

SIRHA+ LYON

EUREXPO LYON FRANCE

aria
SUD PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR
Association Régionale des
Industries Alimentaires

Soutien demandé à





LES CHIFFRES CLES DU SALON EN 2023

208 000 Professionnels

- Dont 14% d'internationaux
- Dont 50% de décideurs

4 700 Exposants et Marques

616 Nouveautés & Innovations

81 Masterclass, concours et tables rondes

PARTICIPER AU SIRHA 2025 A LYON SUR L'ESPACE PROVENCE VOUS PERMETTRA DE :

- ◆ Bénéficier d'un **accompagnement de l'Aria sud** pour l'organisation de votre salon (suivi de l'inscription, montage de votre dossier exposant, conseils et suivi pour la préparation du salon, préconisation d'un transporteur pour vos produits), mais aussi d'une assistance lors du salon ;
- ◆ Concentrer **vos efforts sur l'approche commerciale** plutôt que sur la gestion d'un stand
- ◆ Accueillir vos clients et prospects français et internationaux dans des **conditions optimales**,
- ◆ Augmenter vos contacts commerciaux grâce à une **dynamique de groupe**,
- ◆ Obtenir une **visibilité unique** pour votre entreprise (signalétique adaptée) et vos produits sur un espace collectif attractif et qualitatif,
- ◆ Profiter d'une **communication collective** (réseaux sociaux,...).

ANIMATION ET COMMUNICATION

Bénéficiez d'une communication collective avec mise en valeur de votre société et de vos produits sur le salon et les réseaux sociaux.

SIRHA 2025

Du 23 au 27 janvier 2025 à Lyon (EUREXPO)

Inscriptions avant le 5 janvier 2024 dans la limite des places disponibles.
Une augmentation de 5% sera appliquée passée cette date.
Bulletin à renvoyer à camille@ariasud.com
suivi d'un acompte de 20% du montant TTC de la commande.

Entreprise

Raison sociale :

Adresse :

Tél. :

Personne responsable de l'inscription

Nom, prénom : Fonction :

Téléphone : E-mail :

VOTRE STAND EQUIPE SUR L'ESPACE REGIONAL

(1) Forfait d'inscription obligatoires qui comprend l'enregistrement et la gestion du dossier exposant, accès à votre Espace Client en ligne, la présence sur sirha.com dans l'appli SIRHA FOOD, 4 badges exposants, assurance dommage matériel, l'accès à Sirha Connect.

Forfait Organiseurs : 1 440 € HT

(2) Frais administratifs de l'Aria Sud :

Pour les adhérents au réseau Food'in Provence-Alpes-Côte d'Azur 2023 : **GRATUIT**

Pour les non-adhérents : **1 100 € HT**

(3) Frais de stands équipés

STANDS 1 FACE (Nombre de stand limité) :

Stand de 6 m² - 1 face : 5 000 € HT (soit 6 000 € TTC)

Stand de 9 m² - 1 face : 6 600 € HT (soit 7 920 € TTC)

Stand de 12 m² - 1 face : 8 350 € HT (soit 10 020 € TTC)

STANDS 2 FACES (avec un angle) :

Stand de 15 m² - 2 faces : 10 300 € HT (soit 12 360 € TTC)

Stand de 18 m² - 2 faces : 12 250 € HT (soit 14 700 € TTC)

Stand de 36 m² - 2 faces : 22 900 € HT (soit 27 480 € TTC)

STANDS 3 FACES (avec deux angles) :

Stand de 50 m² - 3 faces : 34 000 € HT (soit 40 800 € TTC)

Pour toute demande de surface différente, nous consulter !

→ **Stand équipé avec :**

- Moquette au sol, éclairages et bannière haute « Provence »
- Dotation mobilière (Étagère totem, comptoir, tables, chaises) adaptée à la taille du stand
- Un visuel rétroéclairé en haut du totem (3m), avec le n° de stand
- Une signalétique haute avec le logo entreprise (5 m)

→ **Accès partagé à :**

- Une réserve collective (prise 24h / patères / étagères / réfrigérateur, ...)
- Un service de catering (distribution de café, thé, boissons, ...)

→ Habillage ou covering des fonds de stands individuels : En option sur demande, mais fortement recommandé.

(4) Hall dans lequel je souhaite exposer :

Hall 2.1 Produits des régions

Hall 4 Confiserie

TOTAL HT = (1) + (2) + (3) = + 20 % DE TVA, soit = € TTC

Règlement : Le règlement du salon vous est applicable (voir site web des organisateurs ou nous consulter pour le recevoir) **Conditions de paiement :** 20% du montant total à la commande, 50% à régler avant le 5 juin 2024. **Conditions d'annulation :** Votre inscription est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription par l'Aria Sud. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite (mail ou courrier). En cas d'annulation : plus de huit mois avant le début du salon : remboursement du montant total de la prestation commandée est due à l'Aria Sud ; entre huit mois et trois mois avant le début du salon : 70% du montant total de la prestation commandée est dû à l'Aria Sud ; moins de trois mois avant le début du salon, la totalité du montant de la prestation est due à l'Aria Sud, y compris le montant des commandes complémentaires. Les CGV exceptionnelles des organisateurs du salon vous sont applicables en cas d'annulation du salon par décret gouvernemental, préfectoral, ou par décision de l'organisateur.

Date et signature :

Cachet de l'entreprise :